

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES FORMATIONS (CGV)

Travailleurs indépendants

(Mise à jour juillet 2026)

Article 1 – Désignation : Zen Attitude, auto-entreprise (SIRET 48374785300081) enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 76300485730 auprès du préfet de la Région Occitanie, dont le siège est situé au 90 chemin de la Faïence, 30330 GAUJAC, représentée par Madame Geneviève Boulogne, dirigeante et responsable pédagogique, organise des actions de formation professionnelle dans le domaine du massage bien-être. Zen Attitude est certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.

Article 2 - Objet et champ d'application : Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les conditions dans lesquelles Zen Attitude dispense ses prestations de formation et les droits et obligations des parties dans le cadre des actions de formation professionnelle continue, au sens des articles L6313-1 et suivants du Code du travail. La signature de la convention de formation vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV, lesquelles prévalent sur tout autre document du stagiaire.

Article 3 – Devis : Pour chaque formation, l'entreprise Zen Attitude s'engage à fournir un devis au client. En cas d'acceptation du devis, ce dernier est tenu de retourner à l'entreprise un exemplaire signé.

Article 4 - Modalités d'inscription : L'inscription peut se faire à tout moment. Elle devient définitive à réception de la convention de formation signée, ou du formulaire d'inscription complété, et du règlement de l'acompte prévu à l'article 5.

Article 5 - Prix et modalités de paiement : Les prix des formations sont indiqués en euros TTC, l'entreprise Zen Attitude n'étant pas assujettie à la TVA conformément à l'article 261.4.4 du CGI. Le paiement est à effectuer selon les conditions suivantes :

- Un acompte de 30% du coût total sera demandé au client pour les frais d'inscription
- Le client s'engage à régler la totalité du coût de la formation au plus tard à l'issue de ladite formation. Celui-ci pourra être réglé soit en un seul paiement à la fin de chaque session de formation, soit selon un échéancier établi à l'avance et accepté par le client. En tout état de cause, le paiement intégral devra intervenir au plus tard à la fin de la dernière session suivie par le stagiaire.
- Le règlement des factures peut être effectué par espèces, chèques, carte bancaire ou virements. Une facture sera éditée et transmise au stagiaire après chaque paiement.

Cependant, ce système de règlement ne s'applique pas pour les formations suivantes :

- **Anatomie/physiologie appliquée aux massages** : Cette formation se faisant en ligne (FOAD), le règlement de celle-ci s'effectue en un seul virement via le RIB indiqué sur le formulaire d'inscription, ou via le site PayPal en 3 versements après signature du devis, du formulaire d'inscription et du contrat de formation téléchargeables sur le site <https://www.zen-attitude-formations.com/accueil-formation-en-ligne-anatomie/> avec également le programme détaillé. Une facture sera envoyée par mail au client après le règlement de chaque échéance. Les certificats de réalisation (aussi nécessaires à une éventuelle prise en charge par un OPCO) seront envoyés au fur et à mesure de la validation de chaque module. En cas d'échec à l'évaluation puis au rattrapage d'un module, Zen Attitude se réserve le droit de ne pas donner accès aux certificats de réussite. Une attestation de suivi de module sera alors envoyée au stagiaire. Les accès à la formation seront envoyés par mail au client après le 1^{er} règlement et seront valables sans limite de temps.
- **Accompagnement à la certification Qualiopi** : Pour les prestations d'accompagnement à la certification **Qualiopi** proposées par Zen Attitude, le tarif de la formation est fixé à **1990 € TTC**. L'inscription à la formation est considérée comme définitive à réception :
 - Du devis et de la convention de formation signé(e) par le client
 - Et du règlement intégral du montant de la formation.

Le règlement doit être effectué **avant le démarrage de la formation et au plus tard avant la première session d'accompagnement**. Aucune session d'accompagnement ne pourra débuter tant que le règlement n'aura pas été reçu. Le paiement peut être effectué par :

- Virement bancaire
- Ou tout autre moyen de paiement accepté par Zen Attitude.

Une facture sera émise à réception du règlement. La date du début de l'accompagnement est planifiée d'un commun accord entre le client et Zen Attitude. La réservation définitive des créneaux d'accompagnement est effective uniquement après réception du règlement.

Article 6 – Matériel requis : Dans le cadre des formations, des outils pédagogiques sont obligatoires et nécessaires à la réalisation des pratiques enseignées.

– **Galet de cohérence cardiaque** : Le galet de cohérence cardiaque Zenspire est obligatoire. La cohérence cardiaque faisant partie intégrante du protocole enseigné, le stagiaire s'engage à se munir de cet outil, conformément aux dispositions prévues au contrat de formation, notamment à l'article 5, via le lien suivant : <https://www.ags-lab.com/ZenAttitude/zenspire>. Afin de garantir la conformité du matériel utilisé et son intégration au protocole pédagogique, la commande doit être effectuée via le lien transmis par l'organisme de formation. Toute commande effectuée par un autre canal relève de la seule responsabilité du stagiaire.

– **Formation Maderothérapie** : Les outils nécessaires sont identifiés en amont dans le programme détaillé (envoyé par mail avec le devis) et la convention de formation. Le client est libre de procéder à l'acquisition de ce matériel par le fournisseur de son choix. Zen Attitude ne saurait être tenu pour responsable en cas de non-livraison, casse ou endommagement du matériel.

Le défaut de possession du matériel obligatoire le jour de la formation peut compromettre la réalisation complète des pratiques et ne saurait engager la responsabilité de l'organisme de formation.

Article 7 - Prise en charge : Zen Attitude est un organisme de formation certifié Qualiopi, permettant aux stagiaires de solliciter une prise en charge de leurs frais de formation auprès des fonds de formation professionnelle (FAFCEA, FIFPL, AGEFICE, ou tout autre organisme financeur compétent).

Il appartient au stagiaire d'effectuer personnellement les démarches nécessaires auprès de son fonds de formation (demande de financement, respect des délais, transmission des justificatifs, etc.).

Conformément à l'absence de subrogation de paiement avec ces organismes, le règlement de la formation demeure dû par le stagiaire à Zen Attitude selon les modalités prévues au contrat ou à la convention de formation.

En cas d'accord de financement, le remboursement éventuel sera effectué directement par le fonds de formation au stagiaire, après réception et validation des justificatifs.

En conséquence, le défaut de prise en charge partielle ou totale par l'organisme financeur, quelle qu'en soit la cause (refus, retard, dépassement de budget, dossier incomplet...), ne peut en aucun cas exonérer le stagiaire de son obligation de paiement envers Zen Attitude.

Article 8 - Invitation et déroulement des formations en présentiel : Une invitation précisant les dates, horaires, lieux et contenus de la formation est adressée au stagiaire avant le début de la session. Zen Attitude se réserve le droit d'ajuster les contenus pédagogiques, horaires ou lieux en fonction des nécessités d'organisation, tout en respectant les objectifs du programme contractualisé.

Article 9 - Nature de l'accompagnement et responsabilité

La formation « Accompagnement à la certification Qualiopi » vise à accompagner l'organisme de formation dans la compréhension et la mise en œuvre des exigences du référentiel national qualité applicable à la certification Qualiopi. Cet accompagnement repose sur :

- L'analyse de la situation de l'organisme de formation,
- La transmission de méthodologies,
- La mise à disposition d'outils et de documents,
- Un suivi personnalisé dans la préparation de l'audit.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES FORMATIONS (CGV)

Travailleurs indépendants

(Mise à jour juillet 2026)

Zen Attitude s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pédagogiques nécessaires pour accompagner le client dans la préparation de sa démarche qualité. Toutefois, l'obtention de la certification Qualiopi dépend de nombreux facteurs, notamment :

- La mise en œuvre effective des exigences par l'organisme de formation,
- La qualité des preuves présentées,
- Et l'évaluation réalisée par l'organisme certificateur.

En conséquence, Zen Attitude ne saurait garantir l'obtention de la certification Qualiopi et ne pourra être tenue responsable d'une éventuelle non-conformité ou d'un refus de certification. Le client demeure seul responsable de la mise en œuvre et du maintien de son système qualité.

Article 10 - Modalités de sanction de l'action : Un certificat de réalisation sera remis au stagiaire à l'issue de la formation en cas de réussite aux évaluations théorique et pratique. En cas d'échec, une attestation de suivi de formation sera délivrée. Pour la formation « Anatomie/physiologie appliquée aux massages » effectuée en ligne (FOAD), les certificats de réalisation seront envoyés au fur et à mesure de la validation de chaque module. En cas d'échec à l'évaluation puis au rattrapage d'un module, Zen Attitude se réserve le droit de ne pas donner accès aux certificats de réussite. Une attestation de suivi de module sera alors envoyée au stagiaire.

Article 11 - Propriété intellectuelle et droit d'auteur : Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord écrit de l'entreprise Zen Attitude. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents dans son entreprise à des fins commerciales ou en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Article 12 - Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation : Le report ou l'annulation d'une séance de formation est possible. Toute demande de report ou d'annulation doit faire l'objet d'une notification écrite par courriel adressée à l'organisme de formation Zen Attitude.

1. Report de participation à l'initiative du stagiaire

En cas de report de participation à l'initiative du stagiaire, celui-ci devra en informer Zen Attitude par écrit (courriel) et indiquer la nouvelle session de formation choisie, conformément au calendrier des formations publié sur le site internet de Zen Attitude.

Dans l'hypothèse où le report ne pourrait être réalisé au cours de l'année civile en cours, et que la formation initialement choisie ne serait plus proposée dans le catalogue ou le calendrier de l'année suivante, Zen Attitude ne saurait être tenue pour responsable de cette impossibilité.

Le stagiaire aura alors la possibilité de sélectionner une autre formation figurant au catalogue en vigueur et devra, le cas échéant, s'acquitter des éventuels coûts supplémentaires correspondants.

Si le stagiaire refuse de choisir une formation de substitution, il pourra demander l'annulation de son inscription. Dans ce cas, et sauf cas de force majeure dûment justifié, l'acompte versé restera acquis à Zen Attitude à titre de dédommagement.

2. Annulation à l'initiative du stagiaire

Toute annulation d'inscription à l'initiative du stagiaire doit être notifiée par écrit (courriel ou courrier recommandé avec accusé de réception).

En cas d'annulation, et quel que soit le délai de prévenance, le stagiaire est redevable envers Zen Attitude d'une indemnité d'annulation égale à trente pour cent (30 %) du montant total de la formation, correspondant à l'acompte versé lors de l'inscription. Cet acompte reste acquis à Zen Attitude à titre de dédommagement pour les frais administratifs engagés et la réservation de la place.

En cas d'annulation survenant moins de trois (3) jours ouvrables avant le début de la formation, une indemnité d'annulation égale à cinquante pour cent (50 %) du coût total initial de la formation sera due par le stagiaire. L'acompte de 30 % déjà versé sera alors imputé sur cette pénalité, et Zen Attitude facturera le complément de vingt pour cent (20 %).

Aucune somme ne sera due par Zen Attitude au titre d'un remboursement, sauf cas de force majeure dûment justifié par le stagiaire.

3. Abandon en cours de formation

En cas d'abandon par le stagiaire en cours de formation, l'organisme de formation Zen Attitude pourra retenir, sur le coût total de la formation, les sommes correspondant aux prestations réellement engagées pour la réalisation de celle-ci.

4. Force majeure

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou d'un cas de force majeure, Zen Attitude ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Les stagiaires en seront informés par courriel.

Des dates de formation de remplacement pourront être proposées. Dans l'hypothèse où les nouvelles dates proposées ne conviendraient pas au stagiaire, celui-ci pourra demander l'annulation de son inscription. Zen Attitude s'engage alors à rembourser la totalité de l'acompte versé au titre du coût pédagogique de la formation.

Si un seul acompte a été versé pour plusieurs formations, seul le montant correspondant à la ou aux formation(s) annulée(s) sera remboursé.

5. Dispositions relatives au matériel pédagogique

Les indemnités, acomptes et remboursements visés au présent article concernent exclusivement le coût pédagogique de la formation.

Les frais liés au matériel pédagogique obligatoire ne sont en aucun cas remboursables, y compris en cas d'annulation, de report, d'abandon, de non-livraison, de casse, d'endommagement ou de force majeure.

6. Report ou annulation des sessions d'accompagnement

Les sessions d'accompagnement sont planifiées à l'avance entre Zen Attitude et le client. En cas d'empêchement, le client peut demander le report d'une session d'accompagnement sous réserve de prévenir Zen Attitude au minimum 48 heures ouvrées avant la date prévue. Toute demande de report effectuée dans ce délai fera l'objet d'une reprogrammation d'un commun accord entre les parties. En cas d'annulation ou de demande de report moins de 48 heures ouvrées avant la session prévue, la session sera considérée comme réalisée et sera décomptée du volume d'heures prévu dans la formation. En cas d'absence non signalée du client lors d'une session planifiée, la session sera également considérée comme réalisée.

Article 13 - Offres promotionnelles et conditions d'application : Les offres promotionnelles, réductions de prix ou journées de formation offertes proposées par Zen Attitude sont ponctuelles et non cumulables avec d'autres avantages ou remises en cours.

Elles sont strictement limitées dans le temps et valables uniquement pour les formations présentes dans le catalogue en vigueur et réalisées au cours de l'année civile suivant la date d'émission de l'offre, sauf mention contraire expressément indiquée par Zen Attitude.

Lorsque l'offre comprend une journée de formation offerte, celle-ci doit être effectivement suivie dans un délai maximum d'un (1) an à compter de la date d'attribution de l'avantage et doit être choisie parmi les formations présentes dans le catalogue et le calendrier en vigueur.

Au-delà de ce délai, et sans inscription confirmée dans le calendrier de formation, l'avantage sera automatiquement perdu, sans possibilité de report, de remboursement ou de compensation.

En cas d'annulation ou de non-participation du bénéficiaire à la session prévue, la gratuité ou la remise initialement accordée sera annulée de plein droit, et le tarif standard de la formation redeviendra applicable.

Article 14 - Responsabilité et assurance : Zen Attitude est assurée au titre de sa responsabilité civile professionnelle. Les stagiaires s'engagent à adopter un comportement respectueux du cadre et des autres participants. Zen Attitude ne saurait être tenue responsable des objets personnels perdus, volés ou détériorés.

Article 15 - Accessibilité et accueil des personnes en situation de handicap : Zen Attitude s'engage à favoriser l'accessibilité de ses formations aux personnes en situation de handicap.

Toute personne concernée est invitée à signaler ses besoins spécifiques au moment de l'inscription, afin de permettre l'étude et la mise en œuvre des aménagements nécessaires, dans la mesure du possible.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES FORMATIONS (CGV)

Travailleurs indépendants

(Mise à jour juillet 2026)

En cas d'impossibilité d'accueil adaptée, Zen Attitude s'engage à orienter le stagiaire vers un organisme partenaire ou compétent susceptible de répondre à ses besoins.

Pour toute demande d'information relative à l'accueil du public en situation de handicap, le stagiaire peut contacter Geneviève Boulogne, directrice, responsable pédagogique, formatrice et référente handicap : zenattitudeformations@gmail.com / 06.02.52.48.10.

Article 16 - Informatique et libertés : Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'entreprise Zen Attitude sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles (Règlement Général de Protection des Données – RGPD), le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Le client peut accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de ZEN ATTITUDE, via une demande en ligne ou par courrier à : ZEN ATTITUDE – Mme BOULOGNE Geneviève – 90, chemin de la faïence – 30330 GAUJAC, en indiquant ses nom, prénom et adresse.

Article 17 - Responsabilités et litiges : Le bénéficiaire fait son affaire de sa sécurité, y compris au cours de ses déplacements, ainsi que de son assurance maladie, rapatriement éventuel, accident, et responsabilité civile vis à vis des tiers. Si une contestation ou un différend s'élève à l'occasion de l'exécution du contrat, la partie insatisfaite adressera à l'autre partie une LRAR décrivant les difficultés rencontrées. A compter de la réception de ce courrier, l'autre partie au contrat aura un délai de 7 jours pour répondre par LRAR. Les conditions générales de vente détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir la Société Médiation Professionnelle (SMP), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet <https://www.mediateur-consommation-smp.fr>

- soit par courrier adressé à : Médiateur-Consommation-Smp Alteritae 5 rue Salvaing 12 000 Rodez.

Le tribunal compétent pour tout litige relatif à ce contrat est le tribunal de Nîmes et la loi applicable est la loi française.

Attestation de lecture et d'acceptation des Conditions Générales de Vente

Je soussigné(e),, atteste avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente de Zen Attitude et les accepter sans réserve.

Fait à, le

Signature du stagiaire (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Zen Attitude – Geneviève Boulogne

90 chemin de la Faïence – 30330 GAUJAC

Tél. : 06 02 52 48 10 – Courriel : zenattitudeformations@gmail.com

N° de déclaration d'activité : 76300485730 – Préfecture de la Région Occitanie

Certifié Qualiopi – Actions de formation

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES FORMATIONS (CGV)

Entreprises et établissements de santé publics ou privés

(Mise à jour août 2026)

Article 1 – Désignation : Zen Attitude, auto-entreprise (SIRET 48374785300081) enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 76300485730 auprès du préfet de la Région Occitanie, dont le siège est situé au 90 chemin de la Faïence, 30330 GAUJAC, représentée par Madame Geneviève Boulogne, dirigeante et responsable pédagogique, organise des actions de formation professionnelle dans le domaine du massage bien-être. Zen Attitude est certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.

Article 2 - Objet et champ d'application : Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Zen Attitude réalise des prestations de formation professionnelle continue pour le compte de clients professionnels, incluant les entreprises, les établissements publics de santé (centres hospitaliers, CHU, EHPAD...) ainsi que toute personne morale.

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, lesquelles prévalent sur tout autre document du client.

Article 3 – Devis et convention de formation : Préalablement à toute action de formation, Zen Attitude adresse au client un devis, le programme détaillé de la ou des formations demandées et les présentes Conditions Générales de Vente. Une fois le devis et l'attestation de lecture et d'acceptation des CGV signés, une convention de formation sera envoyée et signée conformément aux dispositions du Code du travail.

La commande est réputée ferme et définitive à réception du devis et de la convention de formation dûment signés par le client.

Article 4 - Modalités d'inscription : Le client s'engage à transmettre à Zen Attitude l'ensemble des informations nécessaires à l'organisation de la formation, notamment la liste des participants et leurs coordonnées.

L'inscription des participants est considérée comme validée à réception des documents contractuels signés.

Article 5 - Prix et modalités de paiement : Les prix des formations sont indiqués en euros TTC, Zen Attitude n'étant pas assujettie à la TVA conformément à l'article 261.4.4 a du CGI.

Sauf stipulation contraire prévue dans la convention de formation, le règlement doit être effectué selon les conditions suivantes : 30% du coût total à l'inscription (après signature de la convention de formation), puis le solde à la fin de chaque session de formation, ou selon l'échéancier convenu entre les parties.

En cas de prise en charge par un organisme financeur avec subrogation de paiement, la facture est adressée au client qui devra la transmettre à cet organisme.

Le client s'engage à transmettre tous les éléments nécessaires au traitement du dossier.

En cas de non-subrogation, le règlement de la formation demeure dû par le stagiaire, l'entreprise ou l'établissement public de santé à Zen Attitude selon les modalités prévues au contrat ou à la convention de formation. En cas d'accord de financement, le remboursement éventuel sera effectué directement par le fonds de formation au stagiaire, après réception et validation des justificatifs.

En cas de refus de prise en charge totale, partielle ou de non-paiement par l'organisme financeur, pour quelque motif que ce soit, le solde de la formation sera dû par le client, qui s'engage à en assurer le règlement.

Article 6 – Matériel pédagogique spécifique : Dans le cadre de certaines formations, l'utilisation d'outils pédagogiques spécifiques est requise pour assurer la qualité des apprentissages et la bonne mise en œuvre des protocoles enseignés.

Lorsque tel est le cas, ces outils sont identifiés en amont dans le programme détaillé et la convention de formation. Le client est libre de procéder à l'acquisition de ce matériel par le fournisseur de son choix. Dans ce cas, le client est responsable en cas de non-livraison, casse ou endommagement du matériel. Zen Attitude ne saurait être tenu pour responsable.

Concernant les formations intégrant la cohérence cardiaque, l'utilisation d'un dispositif dédié est nécessaire. Afin de garantir l'homogénéité des pratiques et la conformité au protocole pédagogique, il est recommandé que les participants disposent de cet équipement.

Le client est libre de procéder à l'acquisition de ce matériel par le fournisseur de son choix. Dans ce cas, le client est responsable en cas de non-livraison, casse ou endommagement du matériel. Zen Attitude ne saurait être tenu pour responsable. Toutefois, afin de garantir la compatibilité avec les contenus pédagogiques, Zen Attitude peut orienter le client vers un fournisseur référencé via le lien suivant : <https://www.ags-lab.com/ZenAttitude/zenspire>.

Les frais liés à l'acquisition de ce matériel ne sont pas inclus dans le coût de la formation, sauf mention contraire.

Article 7 - Prise en charge financière : Le client est seul responsable de ses démarches de demande de financement auprès de l'organisme dont il dépend (OPCO, ANFH ou autre).

Il lui appartient de vérifier l'éligibilité de la formation, de respecter les délais de dépôt des dossiers et de fournir les justificatifs requis.

Zen Attitude s'engage à fournir les documents nécessaires à la constitution du dossier, notamment le devis, la convention de formation, le programme, les attestations de réalisation, les feuilles d'émargement et la facture.

Article 8 - Déroulement des formations : Les formations peuvent être organisées soit dans les locaux loués par Zen Attitude, soit dans ceux du client, soit dans tout autre lieu adapté.

Zen Attitude se réserve le droit d'adapter les modalités pédagogiques, les horaires ou les contenus, dès lors que ces adaptations n'altèrent pas les objectifs de la formation.

Article 9 – Obligations du client

Le client s'engage à assurer la présence et la participation active des salariés inscrits à la formation.

Il veille à ce que les participants disposent des prérequis nécessaires et des conditions matérielles permettant le bon déroulement de la formation.

Dans le cadre des formations réalisées au sein d'établissements de santé, le client s'engage à garantir le respect des règles d'hygiène, de sécurité et des protocoles en vigueur, ainsi que la mise à disposition des équipements nécessaires.

Article 10 - Modalités de sanction de l'action : À l'issue de la formation, Zen Attitude délivre un certificat de réalisation conforme aux exigences réglementaires. Des attestations individuelles seront remises aux participants.

Article 11 - Propriété intellectuelle et droit d'auteur : Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord écrit de l'entreprise Zen Attitude. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents dans son entreprise à des fins commerciales ou en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Article 12 - Conditions de report et d'annulation : Toute demande de report ou d'annulation doit être notifiée par écrit par le client.

En cas d'annulation intervenant plus de quinze (15) jours avant le début de la formation, aucune pénalité ne sera appliquée.

En cas d'annulation intervenant entre quinze (15) jours et cinq (5) jours ouvrés avant le début de la formation, une indemnité correspondant à trente pour cent (30 %) du montant total de la formation sera facturée.

En cas d'annulation intervenant moins de cinq (5) jours ouvrés avant le début de la formation, ou en cas d'absence des participants, la totalité du montant de la formation sera due.

En cas de demande de report, celui-ci pourra être accordé sous réserve des disponibilités de Zen Attitude et devra faire l'objet d'un accord écrit entre les parties.

Article 13 – Annulation à l'initiative de Zen Attitude

En cas d'impossibilité d'assurer la formation pour un motif légitime ou en cas de force majeure, Zen Attitude en informera le client dans les meilleurs délais.

Une nouvelle date de session sera proposée. À défaut d'accord, les sommes éventuellement versées seront intégralement remboursées, sans qu'aucune indemnité complémentaire ne puisse être exigée.

Article 14 - Responsabilité : Zen Attitude est tenue à une obligation de moyens dans l'exécution de ses prestations.

Le client demeure responsable de ses salariés ou agents, notamment en ce qui concerne leur participation, leur comportement et leur sécurité pendant la formation.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES FORMATIONS (CGV)

Entreprises et établissements de santé publics ou privés

(Mise à jour août 2026)

Article 15 - Accessibilité et accueil des personnes en situation de handicap : Zen Attitude s'engage à favoriser l'accessibilité de ses formations aux personnes en situation de handicap.

Toute personne concernée est invitée à signaler ses besoins spécifiques au moment de l'inscription, afin de permettre l'étude et la mise en œuvre des aménagements nécessaires, dans la mesure du possible.

En cas d'impossibilité d'accueil adaptée, Zen Attitude s'engage à orienter le stagiaire vers un organisme partenaire ou compétent susceptible de répondre à ses besoins.

Pour toute demande d'information relative à l'accueil du public en situation de handicap, le stagiaire peut contacter Geneviève Boulogne, directrice, responsable pédagogique, formatrice et référente handicap : zenattitudeformations@gmail.com / 06.02.52.48.10.

Article 16 - Informatique et libertés : Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'entreprise Zen Attitude sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles (Règlement Général de Protection des Données – RGPD), le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Le client peut accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de ZEN ATTITUDE, via une demande en ligne ou par courrier à : ZEN ATTITUDE – Mme BOULOGNE Geneviève – 90, chemin de la faïence – 30330 GAUJAC, en indiquant ses nom, prénom et adresse.

Article 17 - Responsabilités et litiges : En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

Les parties pourront, si elles le souhaitent, recourir à une procédure de médiation conventionnelle en saisissant gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir la Société Médiation Professionnelle (SMP), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet <https://www.mediateur-consommation-smp.fr>

- soit par courrier adressé à : Médiateur-Consommation-Smp Alteritae 5 rue Salvaing 12 000 Rodez.

À défaut d'accord, le litige sera porté devant les juridictions compétentes du ressort du tribunal de Nîmes.

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Attestation de lecture et d'acceptation des Conditions Générales de Vente

Je soussigné(e),, atteste avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente de Zen Attitude et les accepter sans réserve.

Fait à, le

Signature du stagiaire (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Zen Attitude – Geneviève Boulogne

90 chemin de la Faïence – 30330 GAUJAC

Tél. : 06 02 52 48 10 – Courriel : zenattitudeformations@gmail.com

N° de déclaration d'activité : 76300485730 – Préfecture de la Région Occitanie

Certifié Qualiopi – Actions de formation